

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 AVRIL 1991

COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 15 avril 1991 à 18 heures 15 à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. BOICHARD, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT (à partir de la question 8/a), M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSCH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY (à partir de la question 15/a), M. VUILLEMIN, M. FUSTER (à partir de la question 8/a), M. MATHIEU (à partir de la question 6), M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY, M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. GALLAT, M. GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. TOURRAIN, M. JACQUEMIN, M. MOUROT, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT (à partir de la question 24), M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Secrétaire : M. RAGOT.

Absents : M. PONÇOT (jusqu'à la question 8/a), M. ANTONY (jusqu'à la question 15/a), M. FUSTER (jusqu'à la question 8/a), M. MATHIEU (jusqu'à la question 6), M. BARETJE, M. FERREOL, Mme KUNSTLER, M. DAHOUI, M. MAILLARD, M. TABOURNOT (jusqu'à la question 24), M. HUMBERT J.F., M. BAS, M. VIALATTE.

Procurations de vote :

Mandants : M. PONÇOT (jusqu'à la question 8/a), M. ANTONY (jusqu'à la question 15/a), M. BARETJE, M. FERREOL, Mme KUNSTLER, M. TABOURNOT (jusqu'à la question 24), M. BAS, M. VIALATTE.

Mandataires : Mme VIEILLE-MARCHISET (jusqu'à la question 8/a), M. HIRSCH (jusqu'à la question 15/a), M. RUEFF, M. LIME, Mme DUFAY, M. GRAPPIN (jusqu'à la question 24), M. JACQUEMIN, M. TOURRAIN.

Avant d'entamer les questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Député-Maire retenu par la présentation d'un exposé sur la revitalisation du centre-ville dans le cadre d'un congrès de commerçants au Théâtre Municipal, a prié l'Assemblée de bien vouloir excuser son retard.

Il a ensuite évoqué le drame du peuple kurde qui se joue en Irak et qui ne peut laisser l'Assemblée indifférente.

Il a précisé que la Municipalité souhaite relayer l'action déjà entreprise par l'Association France-Liberté en s'associant à ses initiatives locales et, dans cet esprit, a proposé de lui accorder une subvention de 25 000 F.

L'Assemblée Communale a adopté à l'unanimité cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- 1. Exercice 1991** - Autorisation accordé au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Le Conseil Municipal a donné acte à M. le Député-Maire des décisions prises.

- 2. Garanties d'emprunts à l'Office Départemental d'HLM, à hauteur de 50 % :**

a) Prêt CDC de 139 360 F pour l'acquisition d'un appartement, 144 rue de Belfort

Adopté à l'unanimité.

b) Prêt CDC de 133 640 F pour l'acquisition d'un appartement, 2 E rue Pierre Georges

Adopté à l'unanimité.

c) Prêt CDC de 150 350 F pour l'acquisition d'un appartement, 73 rue Fontaine Ecu

Adopté à l'unanimité.

d) Prêt CDC de 137 654 F pour l'acquisition d'un appartement, 39 E chemin du Vernois

Adopté à l'unanimité.

e) Prêt CDC de 137 628 F pour l'acquisition d'un appartement, 55 rue Fontaine Ecu

e) Prêt CDC de 130 000 F pour l'acquisition d'un appartement, 39 B chemin du Vernois

Adopté à l'unanimité.

- 3. Exercice 1991** - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

- 4. Exercice 1991** - Ouverture de crédits au budget supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

- 5. Exercice 1991** - Emploi du crédit pour dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

6. Contentieux - «Atelier 86 SCOP» - Aménagement de la Salle de Théâtre du Casino -
Décision du Tribunal Administratif - Règlement

Adopté à l'unanimité.

7. Exercice 1991 - ARIM de Franche-Comté - Liquidation judiciaire - Reprise sur provisions
pour risques financiers suite à appel en garantie d'emprunt

Adopté à l'unanimité (1 Conseiller votant contre et 6 s'abstenant).

8. Transports urbains :

a) Emploi du reliquat du versement-transport

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé de réaffecter comme suit le reliquat de
5 686 511,14 F :

- 4 036 511,14 F pour acquisition et équipement de matériel roulant

- 1 650 000,00 F pour l'installation d'un local permanent de la CTB au centre-ville

b) Programme d'investissements 91

Adopté à l'unanimité.

c) Bilan 1990 du compte transport

Adopté à l'unanimité.

9. ZI de Besançon-Chemaudin - Transfert de l'avance de trésorerie consentie à la SEDD au
profit du Syndicat Mixte de la ZI de Besançon-Chemaudin

Adopté à l'unanimité.

10. Immeuble Communal 26, 28 rue d'Arènes - Indemnité de sinistre suite à incendie -
Réaffectation

Adopté à l'unanimité.

11. Association du Centre d'Etudes et de Réalisations pour l'Education (ACEREP) -
Convention et attribution d'une subvention pour le fonctionnement de l'Atelier Pédagogique
Personnalité (APP) «Lieu-Ressources»

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a :

- décidé d'accorder une subvention de 220 000 F à l'ACEREP au titre de 1991

- autorisé M. le Député-Maire à signer la convention proposée.

12. Subventions :

a1 - aux associations du secteur Animation - Formation - Prévention

A l'unanimité ont été accordées les subventions suivantes :

Secteur Formation

- Mission Locale	231 000 F
- Centre Information Jeunesse	60 000 F
- Centre Interinstitutionnel de Bilan des compétences	48 000 F
- MJC Loutelet	55 000 F

Secteur Animation

- Comité de quartier de Saint-Ferjeux	263 000 F
- MJC Palente	353 000 F
- MJC Loutelet	32 200 F
- ARETE	170 000 F
- Régie de Quartier de Fontaine Ecu	84 000 F
- FRATE	70 000 F
- Association Sportive et d'Education Populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs	144 000 F
- Association Socio-culturelle des Clairs-Soleils	16 000 F

Secteur Prévention

- Association d'Aide aux Victimes d'Infractions	25 000 F
- Association PARI (Pour une Aide à la Réussite par l'Insertion)	16 500 F
- Association ATIC (Travail d'Intérêt Communautaire)	30 000 F
- CCMM (Centre Contre les Manipulations Mentales)	5 000 F
- Espoir Drogue	41 000 F
- GENEPI (Enseignement aux Détenus)	5 000 F
- La Palmeraie	8 000 F

a2 - à GIE Point + Entreprises : 30 000 F

Adopté à l'unanimité.

b - aux associations à caractère social - 1^{ère} répartition 1991

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Tutélaire des Indaptés de Besançon	1 100 F
- Amis de Bellevaux	3 200 F
- Distraction des Malades	2 000 F
- Besançon Accueil	1 000 F
- Familles d'Accueil du Doubs	2 000 F
- CIMADE (Service Oecuménique d'Entraide)	1 000 F
- UNAFAM (Amis et Familles de Malades Mentaux)	2 000 F
- CHOC (Collectif Homosexuel de Franche-Comté)	3 000 F
- Entraide des Pupilles de l'Etat	3 500 F
- Mouvement du Nid	3 000 F
- CSCV	3 400 F
- UFCS (Union Féminine Civique et Sociale)	4 250 F
- AFCAR (Association Franc-Comtoise d'Accueil des Réfugiés)	3 500 F
- Foyer de Jeunes Filles de la Cassotte (fonctionnement)	47 500 F
- Intermed'Besançon (ASSIB)	<u>6 000 F</u>
	86 450 F

c - pour les classes de découverte

A l'unanimité, un crédit de 19 469 F a été réparti, comme suit, entre 7 classes bisontines :

Ecoles	Lieu de séjour	Dates	Subvention accordée
P.M. Curie	Rochejean	18 au 22/03	1 365 F
Brossolette	Rochejean	13 au 18/05	2 964 F
Bregille Plateau	Haut Doubs itinérant	14 au 24/03	2 600 F
Velotte	Ardèche	25 au 30/03	2 340 F
Dürer	Finistère	12 au 24/09	7 020 F
Bourgogne	Rigney (25)	10 au 15/06	840 F
Saint-Ferjeux	Châteaux Loire	Fin mai / début juin	2 340 F
			19 469 F

d - pour congrès (à l'unanimité)

- 3 000 F au GRETA pour colloque «Le laser, outil industriel»

- 2 500 F au Comité d'Organisation des Olympiades de la Chimie

- 3 000 F au Laboratoire de Biophysique Cutanée de la Faculté de Médecine pour séminaire international «les propriétés mécaniques de la peau : application à la pathologie»

- 5 000 F à la Société Franc-Comtoise d'Homéopathie pour congrès national à Besançon

- 5 000 F au service de Chirurgie des Scolioses et Orthopédie Infantile du CHR St-Jacques pour les 2èmes journées d'orthopédie

- 6 000 F à l'Association des Professeurs de biologie et géologie pour leur congrès international.

e - pour ravalement de façades

A la majorité (3 Conseillers votant contre), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Immeubles	Propriétaires	Subventions
9 rue Pécelet	Mme BOURDAUD	3 476 F
30 rue Claude Pouillet et quai Vauban	M. QUETGLAS	15 394 F
26 rue Mégevand	SOPAGEMO	19 620 F
Hôtel Clermont, 131 Grande Rue	Soeurs de la Charité	26 324 F
6 square Castan	M. DINTROZ	4 744 F
13 rue Victor Hugo	M. BRESCIA	2 135 F
15 rue Victor Hugo	M. MILLE	2 372 F
Impasse St-Canat	M. CULETTO	4 071 F
Rue Gratteris	M. PETIT	1 790 F
43 quai Veil Picard	M. PARISOT	726 F

77 rue Battant 28 rue Charles Nodier	SAIEMB M. GALLECIER	27 734 F 3 364 F
---	------------------------	---------------------

A été adoptée également la proposition de majorer le taux de participation initial de la Ville de 10 % à 20 %, afin d'inciter les propriétaires à mener des opérations de ravalement groupées ou continues dans un même secteur.

13. Conservatoire National de Région et Ecole Régionale des Beaux-Arts - Demandes de participation du Ministère de la Culture et de la Communication au fonctionnement de ces deux établissements au titre de l'exercice 1991

Adopté à l'unanimité.

14. Centre Dramatique National de Franche-Comté - Réfection du hall d'entrée de la Salle du Casino et aménagement d'une salle de répétition dans les combles du Centre Culturel Pierre Bayle - Approbation des projets et demandes de subventions à l'Etat, à la Région et au Département

Adopté à l'unanimité.

15. Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées :

a) Adhésion de la Ville

Adopté à l'unanimité.

b) Création du fonds Solidarité-Logement - Participation de la Ville

Adopté à l'unanimité.

16. Voirie - Circulation - Gestion du stationnement payant de surface, du parking St-Jacques et de la fourrière municipale à véhicules - Appel d'offres - Adoption du règlement de consultation et des divers cahiers des charges

Adopté à l'unanimité.

17. Patinoire Municipale - Acquisition d'une surfaceuse à glace - Appel d'offres ouvert

Adopté à l'unanimité (estimation de la dépense : 530 000 F).

18. Tunnel sous la Citadelle - Enquêtes conjointes de mise en compatibilité du POS et du DUP - Enquête parcellaire

Adopté à l'unanimité.

19. Parc Scientifique et Industriel - Lancement de procédure de concertation préalable à la DUP

Adopté à l'unanimité.

20. ZAC La Fayette - Extension du périmètre

a1 - Bilan de la concertation préalable

Adopté à l'unanimité.

a2 - Approbation du dossier de création-extension - Modification de la délibération du 26 mars 1990

Adopté à l'unanimité.

b) Avance de trésorerie à la SEDD

Adopté à l'unanimité.

21. Construction du Centre de Linguistique Appliquée de Besançon - Modalités de financement

Adopté à l'unanimité.

Plan de financement :

- Région de Franche-Comté	13,95 MF
- Etat	6,5 MF
- Département du Doubs	4,875 MF
- Commune de Besançon	4,875 MF
dont apport du terrain viabilisé	

22. Parc Automobile - Programme de renouvellement de véhicules et matériels pour l'année 1991

Adopté à l'unanimité.

23. Programme d'acquisitions de conteneurs pour l'année 1991

Adopté à l'unanimité.

24. ECOSPACE - Convention pour la récupération de chloro-fluoro-carbone (fréon) dans les vieux réfrigérateurs

Adopté à l'unanimité.

25. Compostage des déchets verts - Demandes d'aides financières à l'ANRED, à la Région de Franche-Comté et au Département du Doubs

Adopté à l'unanimité.

26. Construction de la patinoire - 1^{ère} tranche - Lancement de l'opération

Adopté à l'unanimité (montant global de cette première tranche de travaux : 33 917 000 F HT valeur novembre 1990, hors provisions pour révisions et hors frais financiers).

27. Equipements sportifs programme 1991 - Travaux d'aménagement et de grosses réparations - Demandes de subventions auprès du Département

Adopté à l'unanimité (montant estimé des travaux : 1 756 000 F TTC).

28. Bilan des déclarations d'intention d'aliéner du 1^{er} janvier 1991 au 20 mars 1991

Le Conseil Municipal a donné acte à M. le Député-Maire de ce bilan.

29. Acquisitions immobilières :

a) M. DORIER Jean-Paul rue Leverrier

Adopté à l'unanimité.

b) SCI LE PARC LEDOUX, chemin piétonnier - M. PECLIER Daniel, rue des Cras - rue Ledoux

Adopté à l'unanimité.

c) SCP ST-JOSEPH, Boulevard Diderot - SDF CLEMENT-LAMY, boulevard Diderot

Adopté à l'unanimité.

d) Etat, chemin des Grands Prés

Adopté à l'unanimité.

30. Echanges de terrains - Mme JOLIBOIS, chemin des Montarmots

Adopté à l'unanimité.

31. Aliénations de terrains - M. et Mme THEURIET Patrick, M. et Mme DECAYE Gérard, M. et Mme GAZELLE Michel, rue des Cras

Adopté à l'unanimité.

32. - Bâtiments Communaux - Programme de travaux 1991

a) Edifices culturels

Ce programme, chiffré à 620 000 F, est adopté à l'unanimité.

b) Ensembles et groupes immobiliers

Ce programme, chiffré à 825 000 F, est adopté à l'unanimité.

33. Centre Technique Municipal - Programme des travaux de bâtiments 1991 - Passation des marchés

L'Assemblée Communale a adopté, à l'unanimité, ce programme de travaux estimé à 1 050 000 F.

34. Maternelle Vaïtes Sud - Implantation de bâtiments préfabriqués - Demande de subvention au Département

Adopté à l'unanimité (montant de la dépense : 350 000 F).

35. Service des Eaux :

a) Programme de travaux pour l'année 1991

Adopté à l'unanimité (montant global des travaux : 7 115 000 F)

b) Extension du réseau, chemin du Fort Benoît

Adopté à l'unanimité.

36. Voirie

a) Programme de travaux 1991 confiés à l'entreprise

Adopté à l'unanimité (montant des travaux : 6 900 000 F)

b) Marchés annuels 1991 de renouvellement des couches de surface

Adopté à l'unanimité.

37. Assainissement - Programme de travaux 1991 - Extension du réseau et opérations individualisées - Demandes de subventions

Adopté à l'unanimité.

38. Assainissement - Convention d'entretien de réseau passée avec la commune de Chemaudin

Adopté à l'unanimité.

39. Assainissement - Remise à jour de la convention passée avec le Syndicat Mixte d'Assainissement de Grandfontaine

Adopté à l'unanimité.

40. Assainissement - Raccordement à l'égout du lotissement DEWIQ, chemin du Sanatorium - Participation du lotisseur

Adopté à l'unanimité.

41. Réfection et entretien des installations de feux tricolores de la commune de Roche-lez-Beaupré par la Ville de Besançon - Convention

Adopté à l'unanimité.

42. Immeuble communal 2 rue Dürer - Bail emphytéotique au profit de l'APIEU - Annulation de la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 1990.

Adopté à l'unanimité.

43. Inondations des 16 et 17 février 1990 - Indemnité de sinistre - Réaffectation

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

44. Interpellations

a) de M. GALLAT, Adjoint, au sujet des propos (rapportés récemment dans un quotidien) d'un ancien porte-parole des Verts au Parlement Européen sur le peuple juif. Il a souhaité savoir si les membres du groupe «Les Verts - Besançon Ecologie» de l'Assemblée se démarquaient ou non de ces propos.

b) M. TOURRAIN, Conseiller Municipal sur les crédits autorisés aux minorités dans l'exercice de leur activité.

M. le Député-Maire lui a précisé que la décision de limiter les crédits d'affranchissement par un contingent des envois en nombre pour les Conseillers Municipaux s'inscrivait dans le cadre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement souhaitée par tous les élus.

c) de M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal sur la Dotation de Solidarité Urbaine et son affectation, notamment au financement de la construction d'un auditorium

M. le Député-Maire, en réponse, a rappelé les conditions permettant aux villes de bénéficier de la Dotation de Solidarité Urbaine et a précisé que les sommes que la Ville doit recevoir à ce titre ne couvriraient qu'une infime partie de la dépense à envisager pour un projet d'auditorium. Cette ressource est une recette non affectée.

Avant l'interpellation de M. NACHIN, quelques élus, peu satisfaits de la réponse apportée par le Groupe «Les Verts - Besançon-Ecologie» à la question posée par M. l'Adjoint GALLAT, quittent la salle.

d) de M. NACHIN, Conseiller Municipal sur :

- 1) les déplacements des élus et du personnel
- 2) la circulation et sécurité routière
- 3) les études commandées par la Ville de Besançon
- 4) la position de la Ville vis-à-vis du projet de canal à grand gabarit.

M. le Député-Maire lui a donné le montant des crédits affectés aux déplacements des élus et du personnel ; pour les points 2 et 3, il lui a indiqué que des réponses lui seraient faites par courrier. Enfin, en ce qui concerne le Grand Canal, M. le Député-Maire a précisé qu'un débat aurait lieu au cours de l'année sur ce projet.

L'Assemblée s'est ensuite réunie en Comité Secret.

La séance est levée à 21 heures 25.

Hôtel de Ville, le 17 avril 1991
Le Député-Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi,
Le 18 avril 1991
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint,